



Assistante maternelle

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 15 janvier 2008

Est-il légal d'interdire à une assistante maternelle de fumer à son domicile dans une pièce ventilée et non accessible aux enfants ainsi que dehors tant que les enfants sont sous sa garde ?

Réponse :

L'agrément délivré à l'assistante maternelle par les services du conseil général contient désormais des clauses assez rigoureuses concernant le tabagisme que pourraient subir les enfants au domicile de l'assistante.